

## **SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

100, rue Sherbrooke ouest, Montréal, H2X 3P2

455, rue du Parvis, Québec, G1K 9H6

<http://profs.telug.uqam.ca/> 1-800-665-4333

---

### **Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du SPPTU**

**27 avril 2009 à 13h30**

**Hôtel Grand Plaza Montréal Centre-Ville**

**au 505 rue Sherbrooke est, Montréal.**

#### **Présences**

Marie-Josée Legault, Moujib Bahrif, Lilia Rekik, François Pichette, Yan Hamel, Michel Sénécal, Kevin Wilson, François Bergeron, Anne-Marie Gagné, Martin Noël, Pierre Gagné, Michel Umbriaco, Danielle Paquette, Sébastien Paquet, Marc Couture, Pierre Vézina, Jacqueline Bourdeau, Gilbert Paquette, Louis Villardier, France Gagnon, Mario Poirier, Rémy Tremblay, Éléna Laroche, Claude Bergeron, Violaine Page-Lamarche, Franck Jovanovic, Jean-Yves Lescop, Louise Bourdages, André-Jacques Deschênes, Yves Lecomte, Alain Laramée, Marie-Hélène Hofbeck, Alain Dupuis, Evelyne Vallières, Yves Jean, Luc Nadeau, France Henri, Richard Hotte.

#### **1. Ouverture de l'assemblée et présidence d'assemblée**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour et élection à la présidence d'élections et deux scrutateurs**

##### *2.1 Adoption de l'ordre du jour*

Le président présente le projet d'ordre du jour.

Appuyé par : Alain Dupuis

Adopté à l'unanimité

##### *2.2 Élection à la présidence d'élections et deux scrutateurs*

Pierre Gagné est proposé comme président d'élections.

Proposé par : Michel Umbriaco

Appuyé par : Marie-Josée Legault

Adopté à l'unanimité

##### *2.3 Élection de deux scrutateurs*

Premier scrutateur : André-Jacques Deschênes est proposé pour occuper cette fonction.

Proposé par : Pierre-Gagné

Appuyé par : Jean-Yves Lescop

Adopté à l'unanimité

Deuxième scrutateur : Martin Noel est proposé pour occuper cette fonction.

Proposé par : Michel Umbriaco

Appuyé par : Alain Dupuis

Adopté à l'unanimité

**3. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales du 28 janvier 2008, du 28 avril 2008, du 23 septembre 2008, du 18 décembre 2008, du 16 janvier 2009.**

*3.1 Procès-verbal du 28 janvier 2008*

Après lecture, on propose l'adoption du procès-verbal du 28 janvier 2008.

Proposé par : Alain Dupuis

Appuyé par : André-Jacques Deschênes

Adopté à l'unanimité

*3.2 Procès-verbal du 28 avril 2008*

Après lecture, des amendements sont proposés au procès-verbal du 28 avril 2008.

Page 5, que le texte du 1<sup>er</sup> paragraphe soit reformulé de la manière suivante.

Une question d'éclaircissement est posée à propos de l'interlocuteur patronal dans le grief sur la consultation pour la nomination du vice-recteur de l'UQAM, étant donné que notre vis-à-vis patronal dans la convention collective du SPPTU est la Téluc. Me McManus répond que le DERC est l'interlocuteur puisque nous sommes à l'emploi de l'UQAM.

Proposé par : Marie-Josée Legault

Appuyé : Alain Dupuis

Adopté à l'unanimité

Page 10, point g) que la candidature de Claude Bergeron soit ajoutée. En effet, ce candidat fut proposé Luc Nadeau, appuyé par Alain Laramée et élu par acclamation.

Proposé par : Luc Nadeau

Appuyé par : Alain Laramée

Adopté à l'unanimité

On propose l'approbation du procès verbal tel qu'amendé.

Proposé par : Louise Bourdages

Appuyé par : Marie-Josée Legault

Adopté à l'unanimité

*3.3 Procès-verbal du 23 septembre 2008*

Après lecture, un amendement est proposé au procès-verbal du 23 septembre 2008.

Page 1, ajouter la liste des personnes présentes.

Proposé par : Luc Nadeau  
Appuyé par : Marie-Josée Legault  
Adopté à l'unanimité

On propose l'approbation du procès verbal tel qu'amendé.

Proposé par : Evelyne Vallières  
Appuyé par : Richard Hotte  
Adopté à l'unanimité

#### *3.4 Procès-verbal du 18 décembre 2008*

Après lecture, des amendements sont proposés au procès-verbal du 18 décembre 2008.

Page 1, valider l'orthographe de tous les noms.

Proposé par : Franck Jovanovic  
Appuyé par : Alain Dupuis  
Adopté à l'unanimité

Page 3, point 3. Troisième vote : question préalable. Il est proposé de retirer les ????  
après « François Bergeron » et d'ajouter à la suite « Appuyé par un membre en règle ».

Proposé par : Pierre Vézina  
Appuyé par : Alain Dupuis  
Adopté à l'unanimité

On propose l'approbation du procès verbal tel qu'amendé.

Proposé par : Yves Jean  
Appuyé par : Pierre Vézina  
Adopté à l'unanimité

#### *4. Procès-verbal du 16 janvier 2009*

Après lecture, des amendements sont proposés au procès-verbal du 16 janvier 2009.

Page 1, point 2, 1<sup>ère</sup> ligne, corriger la coquille « SPTTU » par SPPTU.

Page 1, point 3, après « Luc Nadeau propose », ajouter, « appuyé par un membre en règle ».

Page 2, point 4, après « Michel Sénécal propose », ajouter, « appuyé par Jean Robillard

Proposé par : Michel Sénécal  
Appuyé par : Jean Robillard  
Adopté à l'unanimité

On propose l'approbation du procès verbal tel qu'amendé.

Proposé par : Evelyne Vallières  
Appuyé par : Olga Marino  
Adopté à l'unanimité

#### **4. Suivis**

*Procès-verbal du 28 janvier 2008*

Les suivis ont été faits l'an dernier.

*Procès-verbal du 28 avril 2008.*

Au dernier comité des griefs, une proposition de règlement du grief portant sur l'omission de la consultation des professeurs de la Télé-université pour l'élection du vice-recteur Proulx a été faite par le SPPTU. Le grief portant sur la représentation de professeur de la Télé-université au conseil exécutif, conseil d'administration et à la commission des études a été retiré par le SPPTU.

Le point sur le CIRAC est à l'ordre du jour.

*Responsabilité des professeurs en matière d'encadrement*

Le comité conjoint SPPTU/Assemblée professorale sur les professeurs et l'encadrement a remis son rapport en janvier 2009. Le rapport a été distribué à tous par la présidente du Conseil professoral et a fait l'objet d'une consultation des Tables professorales. Marc Couture, qui présidait le comité, en présente les principales recommandations, qui touchent notamment la tâche professorale, et leurs éventuelles répercussions sur la convention collective.

Le point sur le code des procédures est à l'ordre du jour.

*Procès-verbal du 23 septembre 2008.*

La rencontre avec les candidats à la direction générale de la Téléuq a eu lieu le 9 octobre à Montréal.

Les suites du rapport Brossard ne sont pas encore connues.

Les chèques de la subvention du FQPPU pour le projet « Financement des universités » ne sont plus déposés dans le compte du syndicat.

France Henri a été élue trésorière.

*Procès-verbal du 18 décembre 2008.*

Les résolutions votées en assemblée ont été envoyées au recteur Corbo, aux membres du conseil d'administration, au conseil de gestion et au directeur général de la Télé-université.

*Procès-verbal du 16 janvier 2009.*

La résolution votée en assemblée a été envoyée au SPUQ. Aucun accusé de réception n'a été reçu.

## **5. Changement aux statuts**

### *5.1 Remplacement de l'appendice A des Statuts*

Le président présente la proposition 5.1 de la manière suivante.

Nos règlements d'assemblée (APPENDICE A) utilisent en dernier recours les règlements d'ordre de Bourinot, qui datent de la fin du dix-neuvième siècle.

Nous vous proposons les règlements d'assemblée qui s'inspirent de ceux qui ont été adoptés pour notre assemblée professorale. Ces règlements d'assemblée sont aussi utilisés à la FQPPU.

Un des changements proposés est l'élection d'un président d'assemblée.

De plus nous vous proposons des changements aux articles 1.02, 1.03 et 1.06; 9.05; 10.01c) et 10.01h).

## APPENDICE A

### Règlements d'assemblée du SPPTU

	ATTENDU l'augmentation du nombre de nos membres;
	ATTENDU la difficulté d'utiliser les règlements d'ordre de Bourinot;
	ATTENDU l'utilisation de ces règlements d'assemblée par notre assemblée professorale;
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	de remplacer les règlements d'assemblée de l'APPENDICE A des statuts du SPPTU par le CODE DE PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES.

Article 8.4.1, Michel Umbriaco demande quel est le sens de « pour en disposer plus élégamment que par un rejet ou d'une façon plus habile, ».

Luc Nadeau propose d'apporter une réponse à cette question par courrier électronique.

Proposé par : Exécutif

Adopté à l'unanimité

### 5.2 Amendement aux Statuts : article 1.02

Le président présente la proposition 5.2 visant l'amendement de l'article 1.02.

La désignation officielle de notre institution a changé.

	ATTENDU l'abrogation des lettres patentes de la Télé-université;
	ATTENDU l'émission de nouvelles lettres patentes incluant la Télé-université à l'Université du Québec à Montréal;
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	de modifier l'article 1.02, 1.03 et 1.06 des statuts du SPPTU en remplaçant « la Télé-université » par « la Télé-université de l'Université du Québec à Montréal ».

Proposé par : Exécutif

Des doutes sont émis quant à la pertinence de ce changement à nos Statuts. Il semble plus sage de déposer la proposition et de revenir à une autre assemblée avec une étude plus approfondie sur la modification de l'appellation de la Télé-université.

Proposé par : Marie-Josée Legault

Appuyé par : Richard Hotte

Un échange suit sur la proposition de dépôt de la proposition 5.2. Le vote est demandé par François Bergeron.

Le dépôt de la proposition 5.2 est adopté à l'unanimité.

*5.3 Amendement aux Statuts : article 9.05*

Le président présente la proposition 5.3 visant l'amendement de l'article 9.05.

Ajout de la possibilité de convoquer les membres par l'entremise de leur adresse courriel.

	ATTENDU la mise à la disposition d'une adresse courriel par l'employeur à chaque membre;
	ATTENDU la fiabilité de ce moyen de convocation;
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	de modifier l'article 9.05 des statuts du SPPTU en ajoutant aux « moyens suivants : » « 3) courriel à l'adresse courriel fournie par l'employeur au membre ».

Proposé par : Exécutif

Adopté à l'unanimité

*5.4 Amendement aux Statuts : article 10.01c)*

Le président présente la proposition 5.4 visant un changement de terme à l'article 10.01c)

	ATTENDU que le terme « procédurales » exprime l'intention de l'article 10.01c);
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	de modifier l'article 10.01c) des statuts du SPPTU en remplaçant le mot « procédurière » par « procédurales ».

Proposé par : Exécutif

Adopté à l'unanimité

### 5.5 Amendement aux Statuts : article 10.01h)

Le président présente la proposition 5.5 visant un changement de termes à l'article 10.01h).

	ATTENDU que le terme « propriétés » de l'article 10.01h) est général;
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	de modifier l'article 10.01h) des statuts du SPPTU en remplaçant le mot « toutes les propriétés » par « tout document, effet, dossier ou bien ».

Proposé par : Exécutif  
Adopté à l'unanimité

### 6. Élection à la CAFAD (14h30)

Le résultat de l'élection à la CAFAD est communiqué au téléphone par Me Julie Carle. Il y avait trois postes de professeurs à combler. Trois professeurs ont posé leur candidature pour ont mandat de 3 ans : Éléna Laroche, Mario Poirier et Rémy Tremblay. Ces trois candidats sont élus par acclamation.

### 7. Rapport de la présidence

Les points saillants de l'année ont été :

- Le rapport Brossard;
- L'élection d'un nouveau directeur;
- Ouverture du poste de DERC;
- La grève, l'entente de principe et le retour au travail aujourd'hui du SPUQ.

#### Réunion de l'exécutif

L'exécutif s'est réuni 10 fois.

#### Comité de liaison

Le comité de liaison s'est réuni 8 fois.

Des lettres d'entente furent négociées dont celle liée à la clause 7.10 b).

#### CLIUQ

Trois réunions

Le SPPTU a participé à la publicité à l'encontre de la loi 107.

La fréquence de l'utilisation de l'article 47.2 de loi sur les relations de travail a augmenté dans la dernière année.

#### FQPPU

Trois réunions.

Utilisation fréquente de lock-out dans les universités canadiennes.

Nouveau président, Max Roy, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

## **8. Rapport de la trésorière**

### *8.1 Dépôt du rapport financier de l'année 2008-2009*

La trésorière présente le rapport financier de l'année 2008-2009

### *8.2 Avis du comité de vérification sur le rapport financier 2008-2009*

Lilia Rekik et Claude Bergeron déposent le rapport de vérification des comptes.

### *8.3 Adoption du rapport financier 2008-2009*

Attendu l'avis de vérification sur le rapport financier 2008, il est proposé d'adopter le rapport 2008-2009.

Proposé par : André-Jacques Deschênes

Appuyé par : Richard Hotte

Adopté à l'unanimité

### *8.4 Dépôt et adoption du budget 2009-2010*

France Henri présente le budget de l'année 2009-2010.

Une demande de clarification vise le poste budgétaire « Dépenses syndicales ».

France Henri explique que la somme de 5 500\$ comprend 2 500\$ pour les dépenses du président et 1 000\$ pour chacun des trois autres postes de l'exécutif. Elle souligne que la dépense prévue de 3 000\$ pour ces trois autres postes de l'exécutif fera l'objet d'une proposition au point 14 de la présente réunion. Si cette proposition n'était pas adoptée par l'assemblée, le budget 2008-2009 sera automatiquement amendé en conformité.

On propose l'adoption des états financiers.

Proposé par : Pierre Gagné

Appuyé par : Gilbert Paquette

Adopté à l'unanimité

## **9. Rapport des comités**

### *9.1 Comité de griefs*

Kevin Wilson fait rapport sur trois griefs :

Abrogation de la politique d'organisation de la recherche

Réglementation UQAM consultation pour la nomination du vice-recteur

Transfert d'un cours sans consultation

L'arbitrage du grief sur la notation est reporté.



## *9.2 Comité du CIRRAC et du RRUQ*

Luc Nadeau fait la présentation du rapport du *CIRRAC et du RRUQ* en l'absence de Nicole Racette.

### ***COTISATION AU RRUQ***

Il a été décidé de maintenir le taux de cotisation à 17,9 % en 2009.

Perte de 18% des actifs de la caisse de retraite en 2008. Par rapport aux autres caisses de régime de retraite, le RRUQ se positionne dans la moyenne. Elle présente toutefois l'avantage de ne pas à avoir à présenter des états financiers dans l'année à venir, ce qui lui laisse la chance de redresser la situation avant que les cotisations ne soient touchées. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu le 31 décembre 2010.

### ***INDEXATION DES PRESTATIONS DES RETRAITÉS***

Il n'y aura pas d'indexation des prestations des retraités pour les services fournis après 2005 étant donné les résultats obtenus à la Caisse de retraite.

### ***AFFECTATION TEMPORAIRE***

Entente de modifier les textes des polices d'assurance concernant l'exclusion contenue dans la définition du salaire avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les textes des polices d'assurance invalidité et d'assurance vie concernant les affectations temporaires d'une durée supérieure à un an ont été modifiés pour que les employés concernés soient couverts en fonction du salaire qu'ils reçoivent au cours de cette durée. Il y aura réévaluation de la situation au terme d'une période de trois ans. Signature de l'entente le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### ***COTISATION APRÈS 65 ANS***

Relativement aux cotisations que les employés de plus de 65 ans désireraient versés, conjointement avec leur employeur, il a été décidé qu'il revient à chaque établissement de faire ce qui convient pour les employés touchés.

### ***CAS DES PARTICIPANTS DE PLUS DE 65 ANS DÉSI RANT DEMEURER À L'EMPLOI***

Suite à un avis juridique demandé, il a été confirmé qu'un membre de plus de 65 ans, encore à l'emploi, ne peut demander le versement de sa pleine rente. Clairement, l'expression « prendre sa retraite » ne peut vouloir dire demander et commencer à recevoir sa pleine rente de retraite.

### ***POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS***

Une lettre a été envoyé à chacun des membres de la Commission de planification de l'UQ pour leur demander formellement d'examiner la question des pouvoirs de l'Assemblée des gouverneurs à l'égard du régime de retraite de l'Université du Québec et de faire les recommandations appropriées afin que le pouvoir de modifier le régime soit restitué aux parties prenantes, à savoir les employeurs membres du régime et les syndicats et associations concernés par de telles modifications. Présentement, il semblerait que l'indexation des prestations des retraités serait conditionnelle à l'approbation de l'assemblée des gouverneurs, ce que la table réseau de négociation dénonce.

## **RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUVERTURE EN ASSURANCE-MALADIE**

Le 15 mai 2008, il a été demandé de faire une étude sur le réaménagement de la couverture en assurance-maladie afin d'ajuster celle-ci aux besoins des membres qui semblent avoir changé. Suite à cette étude, une proposition a été déposée au CIRRAC par la table de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives. Les membres du CIRRAC ont décidé de faire voter leur syndicat sur cette proposition. Le résultat des votes doit être acheminé au secrétaire du CIRRAC avant 17h le 27 avril 2009.

### *9.3 Comité paritaire SPPTU – Conseil professoral*

Marc Couture fait rapport sur les travaux relatifs à l'encadrement. Quinze réunions d'une demi-journée chacune ont eu lieu. Le rapport souligne que des modifications à la convention collective devront être apportées.

## **10. CIRRAC : assurance maladie**

### *10.1 Proposition de l'exécutif*

Le 15 mai 2008, il a été demandé de faire une étude sur le réaménagement de la couverture en assurance maladie afin d'ajuster celle-ci aux besoins des membres, qui semblent avoir changé. À la suite de cette étude, une proposition a été déposée au CIRRAC par la table de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives. Les membres du CIRRAC ont décidé de faire voter cette proposition par leur syndicat.

Proposition de la Table réseau concernant le réaménagement de la couverture d'assurance accident-maladie.

	ATTENDU le mandat qui a été donné à un comité aviseur le 15 mai 2008 afin de procéder à une étude portant sur le réaménagement de la couverture en assurance-maladie en ne générant aucun coût supplémentaire et en excluant les couvertures suivantes : médicaments, hospitalisation et frais d'urgence engagés à l'étranger;
	ATTENDU que les modifications suggérées visent à adapter le régime d'assurance aux besoins actuels des participant;
	ATTENDU La recommandation du comité aviseur étant de regrouper certains services et de modifier la coassurance de 90 % à 80 %.
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	d'accepter les changements proposés par le comité aviseur le 27 février dernier relativement à la couverture d'assurance-maladie.

Le vote est demandé par un membre en règle sur la recommandation du comité aviseur relativement à la couverture de l'assurance maladie.

Adopté à la majorité

## **11. Mandat pour le comité du CIRRAC et du RRUQ**

*Proposition de l'exécutif*

Les règles du CIRAC prévoient que nous nommions une représentante ou un représentant pour une période de deux ans. De plus, la personne nommée doit être présente pour leur dernière réunion en mai.

Proposition sur la durée du mandat au CIRAC et la date du début du mandat.

	ATTENDU les règles du CIRAC établissant la durée du mandat de notre représentante ou représentant à deux ans;
	ATTENDU qu'il est souhaitable que le mandat commence à une date autre que celle de l'assemblée générale du SPPTU;
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	que la durée du mandat de la représentante ou du représentant au CIRAC soit de deux ans;
	que le mandat de la représentante ou du représentant au CIRAC commence le 1 <sup>er</sup> juillet de l'année de sa nomination.

Adopté à l'unanimité

## **12. Fonds de grève et de prévoyance**

*Proposition de l'exécutif*

L'assemblée du 30 avril 2001 a adopté la constitution d'un fonds de prévoyance et de grève d'au moins 250 000 \$, mais ne dépassant pas 500 000 \$. Jusqu'à présent, nous n'avons pas pourvu à ces fonds.

Nous avons abordé la question de l'ouverture d'un compte de prévoyance avec le responsable de notre compte bancaire. Ce dernier nous a précisé que l'ouverture d'un compte autre que le compte général ne pouvait servir qu'au but précisé lors de son ouverture. Un retrait pour un objectif différent serait illégal. Notre contentieux confirme l'information donnée par le responsable.

Proposition de mettre fin à cette résolution; de libérer les exécutifs passés de cette obligation et de former un comité pour étudier les moyens de répondre à nos besoins.

	ATTENDU la résolution adoptée à l'assemblée générale du 30 avril 2001 sur la constitution d'un fonds de prévoyance et d'un fonds de grève;
	ATTENDU qu'aucun compte bancaire n'a été ouvert pour la constitution d'un fonds de prévoyance et d'un fonds de grève;
	ATTENDU qu'aucune somme n'a été allouée jusqu'à maintenant au fonds de prévoyance et au fonds de grève;
	ATTENDU que l'ouverture d'un compte bancaire restreint l'utilisation des sommes déposées;
	ATTENDU que le bien-fondé de ces fonds demeure;

<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	de mettre fin à l'obligation de créer un compte bancaire au fin d'appuyer un fonds de prévoyance et un de fonds de grève.
	de dégager de toute responsabilité les exécutifs passés et l'exécutif actuel de n'avoir pu créer un compte bancaire visant à garnir un fonds de prévoyance et un fonds de grève et de n'avoir pu y verser des sommes.
	que l'exécutif analyse les besoins en cette matière et propose des moyens pour les atteindre.

Adopté à l'unanimité

### **13. Renouvellement de convention collective**

#### *Proposition de l'exécutif*

Notre convention collective se termine le 15 juin 2010. Nous devons nous préparer pour la prochaine convention. La première étape est de consulter les membres.

Proposition de former un comité de trois personnes pour consulter les membres en vue de la négociation de la prochaine convention collective et en faire rapport à l'exécutif.

	ATTENDU la fin de notre convention collective le 15 juin 2010;
	ATTENDU que l'exécutif a besoin de connaître les attentes des membres liées à notre prochaine convention collective;
	ATTENDU que nous pouvons commencer à négocier le 16 juin 2009;
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	de former un comité de renouvellement de la convention collective de trois membres pour effectuer un bilan de la négociation précédente et une consultation auprès des membres en vue de la négociation de la prochaine convention collective et en faire rapport à l'exécutif.
	d'élire trois membres pour ce comité.

Adopté à l'unanimité

### **14. Membre de l'exécutif**

#### *Proposition du président*

L'assemblée du 30 avril 2001 a adopté une réserve pour permettre certaines dépenses pour le président du SPPTU. Notre convention collective ne prévoit pas d'allègement de tâche pour la représentation syndicale.

Les conventions collectives d'autres syndicats comportent des allègements de tâche pour la représentation syndicale.

Syndicat	Article	Dégagements
UQTR	3.15	9 dégagements non cumulatifs + 2 dégagements pour négocier

		conventions collectives.
SPUQAT	3.19	2 professeurs (2 activités par professeur) par année + 4 dégagements de cours pour négocier la convention collective.
SPUQ	3.13	3 professeurs + 2 professeurs pour négocier la convention collective.

L'exécutif est une équipe et présentement, seul le président a accès à une réserve pour certaines dépenses.

	ATTENDU que notre convention collective ne prévoit pas d'allègement de tâche pour la représentation syndicale;
	ATTENDU que l'exécutif est une équipe;
	ATTENDU que la constitution d'une réserve pour permettre certaines dépenses au président du SPPTU a été votée;
<b>IL EST RÉSOLU</b>	
	de créer une réserve en vue de certaines dépenses pour les postes de vice-président, de trésorier et de secrétaire.
	que le montant de la réserve pour chaque poste soit l'équivalent de 40 % de la réserve du président.

Proposé par Luc Nadeau  
Appuyé par un membre en règle

Une discussion suit. On se questionne sur la légitimité de pourvoir la vice-présidence, le secrétariat et la trésorerie d'un poste de dépenses de 1 000\$ pour chacun.

Luc Nadeau demande le vote sur la proposition

Pour : 5  
Contre : 20  
Abstention : 8  
Rejeté à la majorité

## 15. Élections

Le président d'élection informe que, pour chacun des postes, il fera les appels de propositions de candidatures. Par la suite, il demandera à chaque personne proposée si elle accepte de se porter candidat. Un vote secret aura alors lieu s'il y a plus d'un candidat.

### 15.1 Président du SPPTU (fin de mandat : un an)

On propose Jean-Yves Lescop  
Proposé par : Gilbert Paquette  
Appuyé par : Violaine Page-Lamarche  
Élu par acclamation

*15.2 Vice-présidence (deux ans)*

Jean Robillard

Proposé par : Olga

Appuyé par : Marie-Josée Legault

Gilbert Paquette

Proposé par : Violaine Page-Lamarche

Appuyé par : Paul Bleton

Yves Lecomte

Proposé par : Gilbert Paquette

Appuyé par : Louise Bourdages

Jean Robillard et Gilbert Paquette refusent de se porter candidats.

Yves Lecomte est élu par acclamation

*15.3 Trésorier trésorière (deux ans)*

France Henri

Proposé par : Violaine Page-Lamarche

Appuyé par : Kevin Wilson

France Henri accepte de se porter candidate. Elle est élue par acclamation.

*15.4 Comité de griefs (deux membres pour un an)*

Alain Laramée

Proposé par : Luc Nadeau

Appuyé par : Rémy Tremblay

Alain Laramée accepte de se porter candidat. Il est élu par acclamation.

André-Jacques Deschênes

Proposé par : Louis Villardier

Appuyé par : Violaine Page-Lamarche

André-Jacques Deschênes accepte de se porter candidat. Il est élu par acclamation.

*15.5 Représentant (e) au CIRRAC et RRUQ (un membre pour deux ans)*

Nicole Racette

Proposé par : Nicole Racette

Appuyé par : Martin Noel

Nicole Racette accepte de se porter candidate. Elle est élue par acclamation.

*15.6 Comité de vérification (deux membres pour un an)*

Lilia Rekik

Proposé par : François Bergeron

Appuyé par : André-Jacques Deschênes

Lilia Rekik accepte de se porter candidate. Elle est élue par acclamation.

Claude Bergeron

Proposé par : Luc Nadeau

Appuyé par : Danielle Paquette

Claude Bergeron accepte de se porter candidat. Il est élu par acclamation.

#### *15.6 Président d'assemblée (un an)*

Paul Bleton refuse

Proposé par : Alain Laramée

Appuyé par : Louis Villardier

Richard Hotte refuse

Proposé par : Kevin Wilson

Appuyé par : Olga Marino

Pierre Gagné refuse

Proposé par : Gilbert Paquette

Appuyé par : Pierre Vézina

Kevin Wilson refuse

Proposé par : Évelyne Vallières

Appuyé par : Anne-Marie Gagné

France Gagnon refuse

Proposé par : Marie-Josée Legault

Appuyé par : Violaine Page-Lamarche

Marie-Josée Legault refuse

Proposé par : Michel Sénécal

Appuyé par : Franck Jovanovic

Violaine Page-Lamarche refuse

Proposé par : Martin Noel

Appuyé par : François Bergeron

Danielle Paquette refuse

Proposé par : Richard Hotte

Appuyé par : François Bergeron

Aucune des personnes proposées n'accepte de poser leur candidature. On constate l'incapacité d'élire un président d'assemblée. L'assemblée s'entend pour procéder par rotation et de nommer un président au début de chaque assemblée ou réunion.

### *15.7 Substitut au président d'assemblée*

L'assemblée s'entend pour procéder par rotation et de nommer un président au début de chaque assemblée ou réunion.

### *15.8 Comité chargé de proposer des mesures et des moyens visant à faciliter l'accueil et l'intégration des nouvelles professeures, nouveaux professeurs (Annexe C de la convention) : représentant(e)*

Louise Bourdages

Proposé par : Alain Laramé

Appuyé par : Richard Hotte

Richard Hotte refuse

Proposé par : Gilbert Paquette

Appuyé par : Éléna Laroche

Franck Jovanovic refuse

Proposé par : Danielle Paquette

Appuyé par : Jean-Yves Lescop

Richard Hotte et Franck Jovanovic refusent de se porter candidat.

Louise Bourdages accepte de se porter candidate. Elle est élue par acclamation.

### *15.9 Comité pour le renouvellement de la convention collective*

Jean Robillard

Proposé par : Évelyne Vallières

Appuyé par : Olga Marino

Marc Couture

Proposé par : Louis Villardier

Appuyé par : Gilbert Paquette

Évelyne Vallières

Proposé par : Jean Robillard

Appuyé par : Richard Hotte

Kevin Wilson

Proposé par : Violaine Page-Lamarche

Appuyé par : Michel Umbriaco

Michel Umbriaco

Proposé par : Gilbert Paquette

Appuyé par : Jean-Yves Lescop

France Gagnon



Proposé par : Martin Noel  
Appuyé par : Gilbert Paquette

Kevin Wilson, Michel Umbriaco et France Gagnon refusent de se porter candidat.  
Jean Robillard, Marc Couture et Évelyne Vallières sont élus par acclamation.

#### **16. Varia**

Jean-Yves Lescop propose une motion de félicitations pour l'excellent travail de l'exécutif sortant à savoir Luc Nadeau, Yves Jean, France Henri et Éric Bédard. Les membres appuient cette motion qui est adoptée à l'unanimité.

#### **17. Levée de l'assemblée**

On propose la levée de l'assemblée  
Proposé par : Jean Robillard  
Appuyé par : François Pichette  
Adopté à l'unanimité.